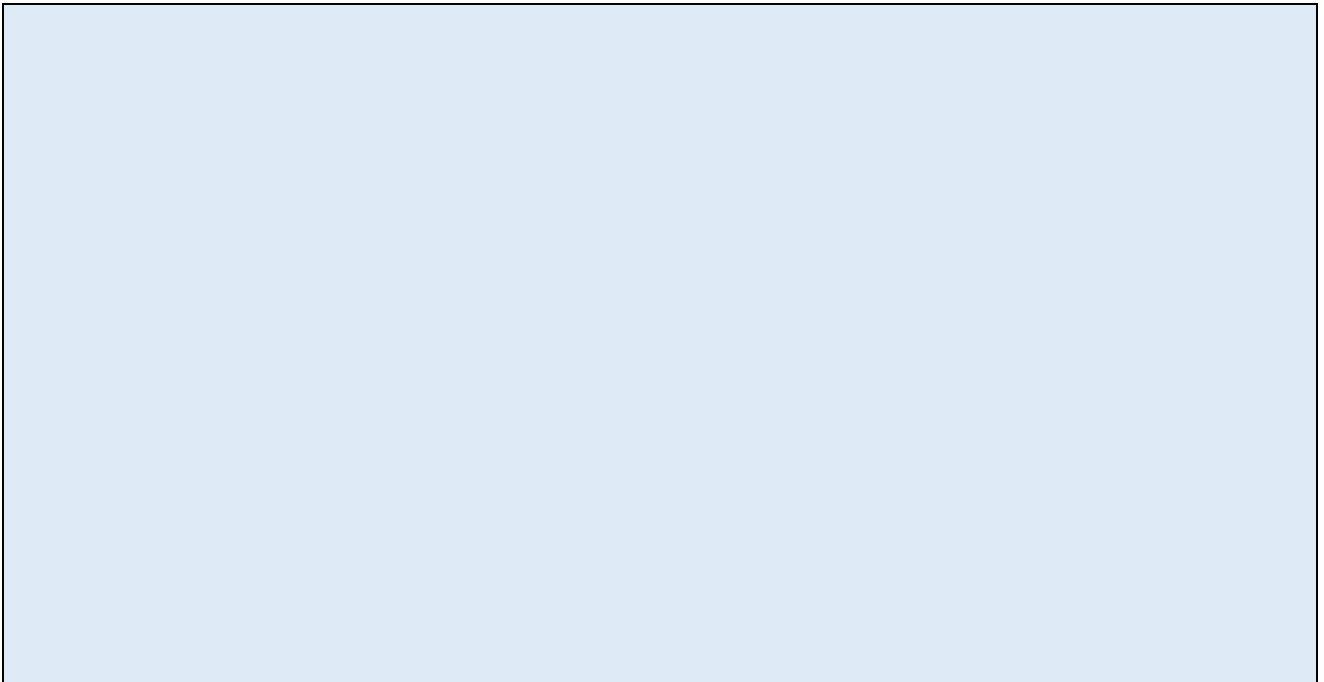


**FORMULAIRE DE REMISE D'UNE OFFRE – CONCESSION DOMANIALE****Terrain situé à ANDERLECHT, Boulevard Industriel 122****Pour les particuliers**

Tous les candidats concessionnaires doivent signer le formulaire de remise de l'offre.

Si les candidats sont mariés, chacun des époux doit signer le formulaire, à moins qu'un époux, suivant son régime matrimonial, puisse prendre en concession seul un bien immobilier.

**Le(s) signataire(s) (nom, prénom, numéro de registre national, domicile légal)**



**FORMULAIRE DE REMISE D'UNE OFFRE – CONCESSION DOMANIALE****Terrain situé à ANDERLECHT, Boulevard Industriel 122****Pour les entreprises<sup>1</sup>**

Le/les signataire(s)

Nom, prénom, qualité (de tous les signataires)

représentant(s) de l'entreprise

avec siège social à

inscrit à la Banque Carrefour des entreprises sous le numéro

---

<sup>1</sup> Si une offre est introduite par plusieurs entreprises, copiez cette page et remplissez-là pour chaque entreprise.

Ci-après dénommé(e)s « l’Offrant », agissant de manière solidaire et indivisible (si plusieurs candidats remettent une offre commune) , fait l’offre suivante tenant compte avec les conditions suivantes :

- reconnaît avoir pris connaissance de toutes les conditions y relatives ;
- prend en concession le bien pré décrit, dans l’état dans lequel il se trouve ;

pour une redevance annuelle, hors TVA, de :

En chiffres :

En lettres :

### Concept proposé / Activité proposée:

Un terrain dans le but:

	Type	Description
<input type="checkbox"/>	Jardin	
<input type="checkbox"/>	Activité industrielle	
<input type="checkbox"/>	Stockage	
<input type="checkbox"/>	Commerce	
<input type="checkbox"/>	Passage	
<input type="checkbox"/>	Bâtiment /installation à ériger (spécifier la superficie du bâtiment/installation)	
<input type="checkbox"/>	Autres	

Veuillez remplir le questionnaire environnemental ci-joint afin de permettre à la SNCB de vérifier si l'activité entraînera une éventuelle pollution du sol.

L'offrant s'engage, en cas d'acceptation de la présente par la SNCB, à conclure un contrat de concession avec la SNCB aux conditions prévues dans l'appel d'offres du bien, pour une redevance à laquelle il s'est engagé ci-avant, augmentée de tous les coûts nécessaires à la réalisation de la présente concession.

L'offrant s'engage, après l'éventuelle acceptation de la présente, à signer le contrat dans les 21 jours calendrier de son envoi par la SNCB contenant les copies du contrat de concession et demandant leur signature.

L'offrant s'engage à maintenir son offre durant un délai de 120 jours calendrier, tel que prévu dans l'appel d'offres.

L'offrant déclare :

- ne pas avoir été condamné pour participation à une organisation criminelle ou pour tout autre délit/crime ;
- ne pas être en situation de faillite, liquidation, arrêt d'activités, réorganisation judiciaire ou n'importe quelle situation similaire ;
- être en règle avec ses obligations fiscales professionnelles selon les prescriptions de la loi ;
- ne pas faire ou avoir fait l'objet d'une poursuite judiciaire par la SNCB ;
- ne pas être ou avoir été redevable d'un arriéré de paiement vis-à-vis de la SNCB ;
- ne pas exercer d'activité allant à l'encontre de l'image de marque de la SNCB ;
- ne pas exercer aucune activité à risque, au sens de l'Ordonnance du 5 mars 2009 de la Région Bruxelles-Capitale et l'arrêté du 17 décembre 2009, sur le bien occupé

Coordonnées de la personne de contact pour le déroulement de la procédure :

Nom :

Prénom :

Adresse :

GSM/téléphone :

E-mail :

Fait à	le
--------	----

Nom + signature(s) + fonction (pour les entreprises)

*Les données à caractère personnel communiquées par vos soins, sont enregistrées et traitées par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges (SNCB), société anonyme de droit public, rue de France 56, 1060 Bruxelles, RPM (Bruxelles) BE 0203.430.576.*

*En communiquant ces données, vous consentez à ce que celles-ci soient traitées dans le cadre de la gestion de biens immeubles appartenant à la SNCB.*

*Ces données personnelles peuvent être transmises à d'autres personnes physiques ou morales liées contractuellement à la SNCB. Elles n'accèdent, dans ce cas, qu'aux seules données dont elles ont besoin pour s'acquitter de leur tâche.*

*Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard de données à caractère personnel, vous disposez à tout moment du droit de vous opposer gratuitement au traitement de vos données à des fins de marketing direct, d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent et d'un droit de correction, ainsi que, le cas échéant, d'un droit de suppression. Vous pouvez vous adresser à cette fin par écrit à SNCB, à l'adresse susmentionnée.*